



COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019
ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents (21) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Marc de BRAQUILANGES, Gwenaëlle DE CIBEINS, Roch DOSSOU, Cyrille FREMINET, Marie-France AGNOFE, Aurélie LOGEAIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET

Absents représentés (4) :

Marie-Hélène HUCHET représentée par Delphine FOURCADE
Odile BOULANGER représentée par Dolène AZOURI
Francis ZAPALOWICZ représenté par Marc TOURELLE
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI

Absent (4) :

Jean-François VAQUIERI
Véronique CLARKE DE DROMANTIN
Sylvie CHEDRAWI
Erwan TOULLEC

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2019**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT****INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET),
Après en avoir délibéré,

1) **APPROUVE** le compte de gestion du budget communal pour 2018 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET),
Après en avoir délibéré,

1) **APPROUVE** le compte administratif afférant à l'exercice 2018 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	17 285 958,50 €	9 756 772,56 €
Dépenses	15 367 285,15 €	3 334 809,89 €
Résultat brut de clôture 2018	+ 1 918 673,35 €	+ 6 421 962,67 €
Résultat 2017 reporté	+ 483 274,55 €	+ 6 021 568,16 €
Résultat de clôture	+ 2 401 947,90 €	+ 12 443 530,83 €

2) **ARRETE** les résultats de clôture à 12 443 530,83 € en investissement et 2 401 947,90 € en fonctionnement.

3) **REPORTE** le résultat de clôture en investissement, soit 12 443 530,83 € au compte 001.

4) **AFFECTE** une part de l'excédent de fonctionnement pour 2 000 000 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement soit 401 947,90 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2019.

AVENANT 1 AU MARCHE PUBLIC DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX (LOT 01)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

1) **AUTORISE** le Maire à signer au nom de la Commune, l'avenant n°1 en augmentation au marché de nettoyage des bâtiments communaux- lot 01 avec :

La Société ARC EN CIEL IDF OUEST – 92350 LE PLESSIS-ROBINSON pour un montant forfaitaire de 1300 € H.T. réglé mensuellement sur 12 mois.

2) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif communal, exercice 2019, section fonctionnement.

AUTORISATION DE SIGNER AVEC SNCF RESEAU UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS, DE GESTION ET D'ENTRETIEN D'OUVRAGES CONCERNANT LE PONT ROUTE ET LA PASSERELLE CHEMIN DES PREINCES DU FAIT DU SURPLOMB DE LA VOIE DU TRAM 13 EXPRESS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec SNCF RESEAU.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents afférents et consécutifs à cette convention.

ENFANCE – ACCUEIL DE LOISIRS : SÉJOUR SPORTIF AU PARC D'OLHAIN JUILLET 2019
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- 1) **DECIDE** de fixer :
 - la participation maximale des familles à 265 € par enfant
 - la participation en fonction des tranches de quotient selon les conditions ci-dessous

TRANCHES DE QUOTIENT	TARIF
TRANCHE A 0 à 930 € (35% de prise en charge communale)	162,00€
TRANCHE B 931 à 1250 € (25% de prise en charge communale)	187,00€
TRANCHE C 1251 à 1400 € (15% de prise en charge communale)	212,00€
TRANCHE D Plus de 1401 € (Tarif plein ou tarif hors commune)	249,00€

- 2) **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et payer les bons de commande à intervenir avec les différents prestataires :

La SNCF- AGENCE commerciale TSA 52001 92099 La Défense Cedex, d'un montant de 542,50 € TTC

Le Parc Départemental d'Olhain, Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-lès-Ruitz, d'un montant de 6429,90 € TTC

- 3) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 – chapitre 011- et que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2019 – chapitre 70

RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- 1) **DECIDE** de maintenir pour l'année scolaire 2018-2019 les montants des frais de scolarité demandés aux communes de résidence pour les enfants hors commune accueillis dans les écoles de Noisy le Roi :

- 973€ pour un élève scolarisé en école maternelle
- 488 € pour un élève scolarisé en école élémentaire

- 2) **DIT** que les recettes et les dépenses sont inscrites au budget communal

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- 1) **DECIDE** d'approuver la modification n° 2 du P.L.U telle qu'annexée à la présente ;
- 2) **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constituant le dossier de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

DENOMINATION DE LA PLACE GASPARD DE CHERVILLE
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de la Place « Place Gaspard De CHERVILLE »

SYNDICAT HYDREAULYS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants de la commune de Noisy le Roi au sein du Syndicat mixte Hydreaulys

Membre titulaire	Membre suppléant
Odile GUERIN	Géraldine LARDENNOIS

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

- 1) **DESIGNE** Marc TOURELLE, Maire, Président de la commission de concession et délégation de service public
- 2) **DESIGNE** au sein de la commission de concession et délégation de service public et pour la fin du mandat en cours, les élus suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-François VAQUIERI	Marc TIMSIT
Nicolas CORDIER	Christophe MOLINSKI
Odile GUERIN	Delphine FOURCADE
Guy TURQUET de BEAUREGARD	Aurélie LOGEAS
Etienne BROQUET	Catherine DOTTARELLI

FRAIS DE MISSION POUR UN DEPLACEMENT A GODELLA DANS LE CADRE DU JUMELAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

- 1) **DECIDE** de prendre en charge les frais de transport supportés par Monsieur Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi, pour son séjour à Godella.
- 2) **PRECISE** que ces frais porteront sur le paiement du billet d'avion (aller et retour) pour un montant indicatif de 600 €.

A NOISY-LE-ROI, le 29 mai 2019

Le Maire

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs :

- *Au Compte Administratif 2018 de la Commune*
- *A la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme*

sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au secrétariat général